

8 octobre 2012

# Communiqué de presse



## Garantir plus de solidarité à nos résidents : Adoma et l'UNCCAS s'engagent !



**Adoma**, société d'économie mixte propose des solutions de logement et d'hébergement aux publics qui traversent des difficultés économiques ou d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier classique. Véritable outil en faveur de l'insertion par le logement, Adoma inscrit son action dans les politiques nationales et locales de l'habitat.

L'UNCCAS, association fondée en 1926, fédère les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS), établissements publics locaux investis d'une mission de prévention et de développement social dans leur commune ou intercommunalité. Pour ce faire, l'UNCCAS accompagne et soutient ses adhérents, les forme et les informe des évolutions législatives et sociales, anime le réseau et développe les échanges entre les adhérents.

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

Contact presse Adoma  
Mathieu Rouault  
Mathieu.rouault@adoma.fr  
01 40 6145 39

Contact presse UNCCAS  
Hélène-Sophie Mesnage  
hsmesnage@unccas.org  
03 20 28 07 55

**A l'occasion du 65<sup>ème</sup> congrès de l'UNCCAS, intitulé « vieillir demain : décider notre avenir aujourd'hui », Bruno Arbouet, Directeur général d'Adoma et Patrick Kanner, Président de l'UNCCAS, signent jeudi 11 octobre 2012 à Marseille, un accord cadre pour une durée de trois ans.**

Opérateur national de l'insertion par le logement, Adoma propose 70 000 logements adaptés à des publics variés : travailleurs migrants, personnes isolées, jeunes en insertion, familles monoparentales, travailleurs précaires et demandeurs d'asile. Accueillir dignement ces publics nécessite de favoriser l'accès à l'ensemble des dispositifs de droits communs existants. C'est dans ce but qu'Adoma et l'UNCCAS viennent de signer un accord-cadre pour une durée de trois ans. Cet accord-cadre a pour objectif de renforcer et développer la collaboration entre les deux organismes par le biais d'actions communes déclinées localement.

### - Favoriser l'accès aux droits

La mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives portées par les équipes d'Adoma et des CCAS doit permettre l'information, le suivi et l'accompagnement des résidents vers l'ouverture et le maintien des droits. En favorisant pour les résidents d'Adoma : l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale, le maintien à domicile des personnes ou encore la mise en place des actions sociales facultatives

### - Prendre en compte les personnes âgées

25 000 personnes logées par Adoma sont âgées de plus de 60 ans. La prise en charge du vieillissement s'inscrit dans une action globale ayant pour objectif de faciliter l'accès aux droits, prévenir et lutter contre l'isolement, favoriser l'intervention de service à domicile.

### - Fluidifier le parcours résidentiel

Les équipes d'Adoma et des CCAS agissent pour lutter contre ce qui fait obstacle au parcours social des résidents. Cela passe par la construction d'un projet individualisé associant tous les acteurs et les partenaires compétents et ayant pour finalité le logement autonome.